



COMMUNIQUÉ

Le lundi 20 février 2023

Le site internet de France Galop présente un nouvel espace « Devenir propriétaire »

La rubrique du site France Galop dédiée aux informations pour devenir propriétaire d'un cheval de course a été entièrement mise à jour et repensée.

Cette rubrique est consultable via le lien : <https://www.france-galop.com/fr/devenir-propretaire>

Dans cet espace entièrement retravaillé, les personnes souhaitant à devenir propriétaire d'un cheval de course et celles détenant déjà leur agrément retrouveront toutes les informations utiles classées par rubriques.

Les rubriques seront accessibles rapidement par simple clic grâce à un système d'onglets.

Description des formules de propriété :

De la pleine propriété (agrément « propriétaire-couleur ») à la propriété partagée (association et Racing Club) toutes les opportunités de devenir propriétaires y sont mises en avant. Chacun peut donc déterminer la forme qui est la mieux adaptée à son projet.

Un focus sur les Racing Club

Les formules « Racing Club » (écuries en propriété partagée) étant particulièrement prisées des nouveaux propriétaires, le nouvel espace propose un focus sur cette forme de propriété. Elle recense les informations sur les Racing Club existant et décrit la procédure pour créer son propre racing club.

Les Racing Club souhaitant être référencés dans cet espace peuvent adresser leur demande au service développement du proprietorat – FRBC par mail : frbc@france-galop.com

RACING CLUB

Qu'est ce qu'un Racing Club ?

Comment rejoindre un Racing Club ?

- Pourquoi rejoindre un Racing Club ?
- Les Racing Club existants

Comment construire son Racing Club ?

- Les statuts type
- Les démarches pas à pas
- Liste des cabinets d'avocats et de comptables agréés

Services offerts par France Galop

— Qu'est ce qu'un Racing Club ?

Aussi appelé "écurie de groupe", le Racing Club est une forme de propriété répartie, pouvant prendre la forme d'un regroupement de personnes ou de capitaux ayant la propriété d'un ou plusieurs chevaux.

— Comment rejoindre un Racing Club ?

La démarche est simple, il suffit de jeter un œil à la liste des Racing Club présente plus bas sur cette page. Différentes informations vous sont présentées comme la situation géographique, la discipline choisie, le nombre de parts disponibles ainsi qu'un point de contact (MMessage et/ou mail). Vous pouvez donc joindre directement le gérant du Racing Club et échanger avec lui pour en savoir plus et prendre une part du Racing Club.

POURQUOI REJOINDRE UN RACING CLUB ?

- Devenez acteur d'un sport procurant des émotions inoubliables
- Vivez une aventure unique avec votre groupe d'ama

Limitez les risques financiers en partageant l'ensemble des frais sur une période donnée.

LES RACING CLUB EXISTANTS

Si vous souhaitez ajouter votre Racing Club à cette liste, contactez-nous à frbc@france-galop.com

- ECURIE BRILLANTISSIME
- LEGEND RACING CLUB
- ECURIE MILL REEF
- ECURIE RACING PARTNERS
- ECURIE VIVALDI
- ECURIE TEAM SPIRIT
- HUDERE RACING
- LUQUORUM RACING 3
- NEXT GEN RACING
- RACING STARS
- SHAMPOCK RACING
- ECURIE DES MOULLOTINS

La procédure d'agrément en ligne expliquée étape par étape

Obtenir son agrément

DEVENIR PROPRIÉTAIRE

- Vous êtes une Personne morale
- Vous êtes une Personne physique

- 2 Documents à fournir
- 3 Choisissez vos couleurs
- 6 Validation de votre dossier

• VOUS ÊTES UNE PERSONNE MORALE

Une société peut solliciter un agrément de propriétaire.

Pour vos démarches, veuillez contacter :

Dariusz Zawiejaki
Chef du Service Licences
drzawiejaki@france-galop.com

• VOUS ÊTES UNE PERSONNE PHYSIQUE

Suivez les étapes ci-dessous

— ÉTAPE 1

Débuter votre agrément en ligne en cliquant ici

Dans un premier temps, vous devez créer un compte spécifique, afin de pouvoir réaliser votre demande d'agrément. Celui-ci est différent de votre compte France Galop du site public si vous en avez déjà un.

Vous n'avez pas le temps de finaliser votre demande en une fois ? Aucun problème, conservez vos identifiants et terminez plus tard.

Une fois inscrit, vous aurez le choix entre différents agréments.

- Pleine Propriété
- Association

— ÉTAPE 2

Documents à fournir

Quelle que soit votre demande (associé, propriétaire couleurs et baillieur), les documents demandés pour constituer votre dossier sont les mêmes.

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- Avis d'imposition
- Justificatif bancaire - IBAN

— ÉTAPE 3

Choisissez vos couleurs

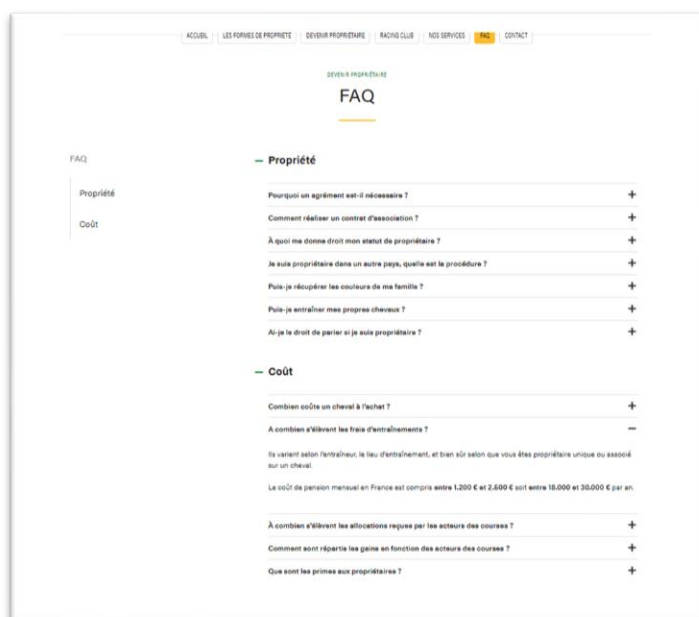
Une fois votre compte créé, en tant que futur propriétaire, vous devez choisir vos couleurs, c'est ce que l'on appelle la combinaison nationale/écue de couleur. Pour la trouver, cliquez sur le lien ci-dessous.

Une autre rubrique répond à une question récurrente des personnes tentées par le propriétaire en détaillant les cinq étapes à suivre pour faire sa demande en ligne et obtenir son agrément, tant pour une personne physique que pour une personne morale.

Pour lancer la procédure, il suffit de créer son compte et de compléter les formulaires en ligne. Dès validation, ils seront traités par les services de France Galop.

A noter que l'intégralité des formulaires est disponible en français et en anglais.

Une nouvelle rubrique avec les autres informations clés



Une rubrique Foire Aux Questions (FAQ) a été créée pour pouvoir rapidement répondre aux premières interrogations d'un professionnel (entraîneur, éleveur, courtier etc.) souhaitant répondre à ses propriétaires ou un prospect voulant franchir le pas du propriétaire tout en ayant plus d'informations sur les coûts engendrés notamment.

Cet onglet va s'étoffer dans les prochaines semaines.

S'il vous reste des questions...

Un onglet « Contacts » a été ajouté à cette page, permettant à tout moment d'échanger avec l'interlocuteur dédié sur un sujet précis.

Dans ce cadre, l'équipe développement du propriétaire- FRBC reste à votre écoute par mail : frbc@france-galop.com ou par téléphone au 01.49.10.22.67

France Galop contact presse :

Hélène Dupuy - hdupuy@france-galop.com – 01 49 10 22 10